



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et ONU Femmes à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

15 mars 2016, Salle de l'ECOSOC, Siège de l'ONU, New York

NOTE D'INFORMATION

Durant la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU – dont les travaux porteront principalement sur l'*Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable* -, l'Union interparlementaire (UIP) et ONU Femmes organisent une réunion parlementaire intitulée **Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable**.

Cette réunion aura lieu le **15 mars 2016**, de 10 heures à 18 heures, dans la Salle du Conseil économique et social (ECOSOC), au Siège de l'ONU, à New York.

Objectifs

Conformément à sa politique qui consiste à contribuer aux grandes conférences internationales afin de donner une dimension parlementaire aux délibérations des organisations intergouvernementales en y apportant sa contribution, l'UIP organise, avec ONU Femmes, une rencontre d'une journée afin d'offrir aux parlementaires du monde entier une enceinte de débat et de leur permettre de contribuer aux délibérations de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

La réunion sera axée sur les principales formes de discrimination législative, qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, illustrées par la recherche internationale fondée sur des faits et les expériences pratiques des législateurs en matière de promulgation, d'application et de contrôle de lois en faveur de l'égalité des sexes et la non-discrimination.

Résultats attendus

A la clôture de la réunion, un message succinct à l'intention de la Commission sera produit. Ce message mettra en exergue les mesures à prendre en priorité, et insistera en particulier sur le rôle qui incombe aux parlements.

Documents utiles

Les documents d'information qui pourront être utiles tout au long de la réunion sont :

- les éventuelles contributions écrites des experts invités;
- les documents de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

Participation

Sont invités à la réunion parlementaire :

- les parlementaires présents à New York en tant que membres de la délégation de leur pays à la 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. Le Secrétaire général de l'UIP enverra à cet effet une lettre d'invitation à tous les Parlements membres et non-membres de l'UIP;
- des représentants des gouvernements, des organisations et fonds concernés du système des Nations Unies, ainsi que des organisations de la société civile.

Langues

L'interprétation simultanée sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées aux Assemblées de l'UIP, à savoir : l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe.

Badges d'accès au Siège de l'ONU

Comme il est d'usage lors des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, les dispositions en matière de sécurité sont très strictes et nul ne sera autorisé à pénétrer dans les locaux de l'ONU sans un badge spécial (valable pour les délégués et les visiteurs). Conformément à la pratique habituelle, les

délégations et les missions diplomatiques à New York sont invitées à se charger de toutes les questions relatives à l'obtention des visas et des badges de l'ONU, ainsi qu'aux réservations de chambres d'hôtel et aux transports. Les participants doivent par conséquent faire une demande de badge auprès de la mission permanente de leur pays auprès des Nations Unies.

Inscription

Les personnes souhaitant participer à cette réunion sont priées de s'inscrire dès que possible au moyen du formulaire ci-joint et de le renvoyer dûment rempli au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies (Fax: + 1 212 557 39 54; courriel : ny-office@ipu.org et postbox@ipu.org).

Réunions parallèles informelles

- ❖ *Réunion informelle sur La mise en œuvre dans les pays arabes la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité* (14 mars 2016, 18 h.30 – 19 h.45, Ex-Press Bar – Bâtiment de l'Assemblée générale

N.B. Les salles des réunions parallèles n'étant pas équipées d'installations permettant l'interprétation, cette réunion se déroulera uniquement en anglais.